

Envoyé en préfecture le 24/12/2021

Reçu en préfecture le 24/12/2021

Affiché le



ID : 079-200041317-20211213-C__77_12_2021-DE

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 06 décembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 13 décembre 2021

GESTION DES DÉCHETS - AVENANT N° 5 À LA CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNAUTAIRE ENTRE LA CAN ET LE SMITED POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS RÉSIDUELS - AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION DU 1ER JANVIER 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2022

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Yvonne VACKER, Christelle CHASSAGNE à Nicolas VIDEAU, Alain CHAUFFIER à Claude BOISSON, Thibault HEBRARD à Valérie BELY-VOLLAND, Christine HYPEAU à Rose-Marie NIETO, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Gérard LEFEVRE à François GUYON, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Nicolas ROBIN à Anne-Lydie LARRIBAU, Johann SPITZ à Sophia MARC, Mélina TACHE à Lydia ZANATTA.

Titulaire absent suppléé :

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

Titulaires absents :

Annick BAMBERGER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Michel PAILLEY.

Titulaire absent excusé :

Jean-Michel BEAUDIC

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : François GUYON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 13 DECEMBRE 2021

GESTION DES DECHETS - AVENANT N° 5 À LA CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNAUTAIRE ENTRE LA CAN ET LE SMITED POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS RESIDUELS - AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION DU 1ER JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

Monsieur **Dominique SIX**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Agglomération a approuvé dans sa séance du 10 avril 2017 (C-21-04-2017) la convention d'entente entre la CAN et le SMITED pour le traitement des déchets résiduels.

Cette convention prend fin au 31 décembre 2021. Afin de poursuivre cette collaboration il est proposé de réaliser un avenant N° 5 pour la prolongation d'un an, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 et d'apporter au TMB (Tri Mécano Biologique) du SMITED la même quantité d'OMR que les années précédentes à savoir 4 800 tonnes.

Pour l'année 2022, le SMITED prévoit la réalisation de travaux de modernisation de l'unité TMB ce qui va entraîner la fermeture du site début octobre 2022. Avant le début de ces travaux, l'usine devra être totalement vidée de ses OMR. Aussi, le SMITED demande que l'apport annuel des 4 800 tonnes d'OMR de la CAN soit réalisé entre le 1^{er} janvier 2022 et le 15 août 2022.

En ce qui concerne les tarifs pour l'année 2022, le SMITED prévoit une évolution concernant les frais de prétraitement du fait entre autres de la hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

Ces tarifs sont votés annuellement par le Conseil Syndical du SMITED.

Au regard des années précédentes et des augmentations à venir sur l'exercice 2022, la CAN a inscrit au budget primitif une enveloppe de **650 000 €** correspondant aux frais :

- De prétraitement des OMR en TMB et stockage en ISDND des résidus,
- De transport des résidus (50% vers ISDND),
- D'administration générale.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la réalisation de l'avenant n°5 pour la prolongation d'un an de la convention d'entente intercommunautaire entre la CAN et le SMITED, à partir du 1^{er} janvier 2022 ;

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'avenant n°5 ainsi que les documents s'y afférant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Dominique SIX

Vice-Président Délégué

Envoyé en préfecture le 24/12/2021

Reçu en préfecture le 24/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 079-200041317-20211213-C__77_12_2021-DE